

COMPTE RENDU CDAS DU 18 OCTOBRE 2012

DECLARATION LIMINAIRE

Tout d'abord le syndicat FO s'inquiète des impacts de la régionalisation de l'action sociale.

La mise en place du délégué chorus risque en effet d'occasionner un manque de proximité. Par ailleurs, nous nous interrogeons sur les délais de paiement, notamment dans le cadre de la procédure des secours d'urgence. Nous craignons enfin un contrôle d'opportunité de la dépense et la remise en cause du travail de l'assistant de service social.

Nous exigeons que chaque département soit doté d'un poste de délégué à l'action sociale distinct du délégué régional et un visa se basant uniquement sur les pièces justificatives comptables.

Ensuite, si le tourisme social et la convivialité doivent demeurer, en situation de crise, ils ne suffisent plus pour coller aux besoins réels des personnels

Le climat social se détériorant, il apparaît urgent de mettre en œuvre des actions de prévention pour permettre d'anticiper les accidents de la vie susceptibles de déstabiliser grandement l'équilibre des collègues (successions, divorces, piratage informatique, rééquilibrage du budget, liste non exhaustive).

Ces actions pourraient se reposer sur des conférences thématiques et faire l'objet de diffusion de plaquettes pour pallier l'éloignement géographique voire le refus d'autorisation d'absence et s'adresser ainsi au plus large public possible.

Si la mise en œuvre de telles actions ne peut se faire faute de moyens humains et/ou budgétaires, nous exigeons la création des postes nécessaires et/ou l'abondement de crédits supplémentaires.

Enfin, la dégradation du climat social, tant dans notre ministère que sur le plan national, va mettre les agents dans des positions sociales d'urgence délicates que les règles de mutation ne sauront plus pallier (restructuration tant dans le public que le privé).

Nous demandons donc le maintien de plusieurs mouvements de mutation, une plus grande souplesse et une étroite collaboration avec les assistants de services sociaux ayant une connaissance de proximité des situations critiques.

En conclusion, nous exigeons le maintien d'un service social de qualité et de proximité.

COMPTE RENDU CDAS DU 18 OCTOBRE 2012

FO a insisté sur l'actualité sociale en propos liminaires et exposé ses craintes quant à la régionalisation de l'action sociale et à la mise en œuvre de Chorus .

Monsieur Roche n'a pas pu répondre à nos interrogations dans la mesure où les décisions sont de portée nationale et hors du ressort du comité départemental d'action sociale. Néanmoins, nous avons souhaité insister l'impact de cette refonte de l'organisation des délégations de services sociaux sur la qualité des services rendus aux agents connaissant des difficultés croissantes (notamment manque de proximité et augmentation des délais de paiement.) Nous revendiquons également le maintien de correspondants départementaux de l'action sociale distincts des correspondants régionaux.

En ce qui concerne les mouvements de mutation, nous réaffirmons que le maintien dans toutes les directions de plusieurs mouvements de mutation par an demeure une priorité pour pallier tous les besoins de mobilité des personnels et la précarité de situations critiques engendrée par des règles de gestion inadaptées et contraignantes. Nous avons tous à connaître des cas de collègues subvenant à des frais de double résidence suite à la mutation forcée ou licenciement de leur conjoint par exemple, sans parler des répercussions familiales néfastes à l'équilibre personnel.

Nous vous invitons à visiter le site FO DGFIP 59, où vous trouverez une pétition à remplir en ligne. Plus que jamais, exprimer votre mécontentement devient une nécessité pour faire entendre l'exaspération croissante résultant de la détérioration de nos conditions d'exercice de nos missions.

Si monsieur Roche n'a pu répondre à nos interrogations à portée générale, nous notons qu'aucune réponse ne nous a été proposée quant à l'organisation de conférences visant à élargir le public de l'action sociale et prévenir de nombreux risques sociaux bien que ces propositions entrent dans le cadre du budget d'initiative local. Cependant, dans un souci constant de modernisation et de diversification de l'action sociale départementale, nous veillerons à ce que cette initiative soit soumise au débat lors de l'arbitrage de l'utilisation des crédits du prochain budget.

Prêt étudiant

Trois régions ont expérimenté le prêt étudiant (Rhône Alpes, Centre et Nord Pas de Calais) visant à assurer les frais de première installation d'un étudiant dans un logement se situant hors la commune de résidence de ses parents (caution, premier loyer et divers équipements).

Dans notre région, sur une population de 6300 agents et 3647 retraités, 13 demandes de prêt ont été transmises à l'ALPAF.

Ce chiffre nous paraît révéler un manque de pertinence par rapport aux besoins des personnes ayant à leur charge un enfant étudiant. D'abord parce que l'enfant (entre 16 et 26 ans) doit être fiscalement à charge, ce qui n'est pas toujours le cas en fonction des situations nonobstant le fait que l'on subvienne réellement à ses besoins (divorce, enfant non rattaché au foyer fiscal mais à charge dans les faits...). Ensuite, la copie du bail doit être fournie à l'appui du dossier ce qui suppose que les frais pour lesquels le prêt est consenti sont déjà engagés.

Ce prêt va être généralisé malgré les conditions restrictives (taux d'endettement par exemple). Nous déplorons qu'il se fasse à enveloppe constante, par ailleurs, il nous semble qu'une aide serait plus opportune.

E.P.A.F.

Quelques chiffres sur le tourisme social au sein du ministère:

13 224 enfants sont partis en colonies en 2011 dont 305 porteurs de handicap
335191 nuitées pour la branche vacances famille.

Nous avons reçu la visite de messieurs Claude Bazile, Patrick Lasfont et Alexandre Castet de Biaugue respectivement directeur général des services, adjoint du service vacances enfants et responsable du service vacances familles.

Monsieur Claude Bazile a rappelé que tout est mis en œuvre pour assurer un taux optimal de satisfaction des demandes. Si les dossiers doivent être rendus très tôt, pour permettre aux personnes non affectées de pouvoir se tourner vers d'autres alternatives de vacances, il n'en demeure pas moins que les demandes tardives sont susceptibles d'être traitées jusque la veille du départ. Il a également été rappelé que les vacances EPAF concernent les publics actifs et retraités.

Nous avons demandé s'il est possible de mensualiser les règlements comme cela se fait ailleurs. Réglementairement cette pratique s'avère impossible, néanmoins, il a été précisé que les demandes d'étalement de paiement, voir de remise, sont examinées avec bienveillance en fonction de la situation sociale des intéressés.

Si nous constatons une hausse des coûts de participation des familles, elle reste faible par rapport à l'augmentation des coûts réels des prestations. A cet égard nous formulerons lors du prochain CDAS une demande d'abondement de la subvention allouée à EPAF d'autant que la réserve de précaution qui est passée de 5% à 6% vient empiéter le budget.

Restauration

Outre l'octroi de la subvention interministérielle de 1.17€, les crédits départementaux prévoient une subvention locale destinée à lisser le coût des repas dans les structures de restauration collective.

Nous déplorons que ces subventions soient versées en fonction du seul critère de l'indice et proposerons lors du prochain CDAS que soit pris en compte le quotient familial des bénéficiaires.

Pour ce qui est de la valeur faciale du titre restaurant, nous revendiquons une hausse significative pour coller à la réalité de l'augmentation des coûts de la vie.

Dans un climat social morose, nous restons plus que jamais à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter ou nous faire part de vos observations ou desiderata quant à l'orientation que doit prendre l'action sociale au sein de notre département.